



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La Ministre**

Paris, le

**23 DEC. 2020**

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le recours à un marché public pour faire évoluer en 2021 le dispositif d'écoute à destination des femmes victimes de violences.

A l'occasion du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement s'est fixé l'objectif ambitieux de mettre en place une plateforme téléphonique d'écoute des victimes de violences conjugales désormais disponible 24h/24h et 7j/7. La plateforme garantira également l'accessibilité aux femmes sourdes et aphasiques. Les horaires étendus permettront de répondre aux difficultés rencontrées dans les territoires ultramarins du fait du décalage horaire. L'Etat entend ainsi faire de la plateforme téléphonique d'écoute et d'orientation des victimes des violences conjugales un outil majeur des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dès lors que l'Etat endosse le pilotage et la responsabilité d'un dispositif d'écoute des femmes victimes de violence, qu'il en définit les besoins à satisfaire et les modalités de fonctionnement, et en finance la totalité, le recours au marché public s'impose. J'ajoute que l'Etat est toujours fondé à intervenir dans un domaine relevant de l'intérêt général, tels que l'assistance et le secours aux femmes victimes de violences.

Cela ne remet nullement en cause la qualité de l'action conduite par la Fédération Nationale Solidarités Femmes, à l'origine du lancement d'un numéro d'écoute des femmes victimes de violence et que l'Etat a soutenu de façon continue.

Cette procédure, strictement encadrée par le droit des marchés publics, garantira la qualité des projets présentés pour renforcer l'écoute et l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Les candidats devront ainsi se conformer à un cahier des charges exigeant, qui vient d'être publié.

Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

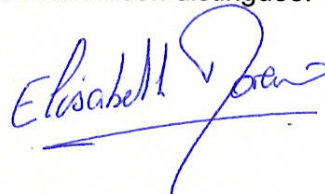
.../...

Il convient de noter que plusieurs dispositifs d'écoute téléphonique dans le domaine des services sociaux relèvent déjà de marchés publics pilotés par l'Etat. C'est le cas par exemple du marché n° 116 000 pour les enfants disparus ou encore de la plateforme 360 dédiée aux personnes en situation de handicap.

Attentif aux inquiétudes relayées par les associations, l'Etat a souhaité réserver le marché aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, afin d'assurer la vocation sociale des projets candidats. Les structures à objet purement commercial sont donc exclues du cahier des charges de l'appel d'offre publié.

Nous avons collectivement la responsabilité d'apporter une réponse exemplaire et de renforcer l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Elisabeth MORENO